

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
 Le 20 janvier 2023 Le 30 janvier 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Étaient présents :

Le 3 février 2023
 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27
 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE
 MASSON, LEBOURGEOIS LESUEUR, MORAND,
 RICHET, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 27

Absents excusés :

Madame BENKHADDA (pouvoir à D.MORAND)
 Madame LEFEVRE (pouvoir à M.VIDEAU)
 Madame LOUBET (pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
 Monsieur DEGUSSEAU (pouvoir à O.SAINT MARTIN)
 Monsieur MORTREUX (pouvoir à J.M LESUEUR)

Arnaud DUTHILLEUL a été élu secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ADHÉSION D'UNE COMMUNE AU SDEC

VU, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

VU, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

VU, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20230130-20230104-DE Date de télétransmission : 06/02/2023 Date de réception préfecture : 06/02/2023

.../...

.../...

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1er avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

 **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

Adopté à l'unanimité

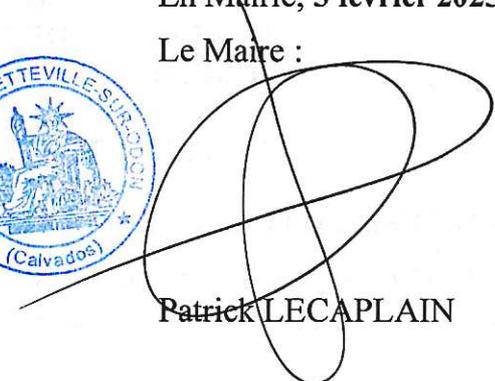
Date de publication : 3 février 2023

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 3 février 2023

Le Maire :




Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20230130-20230104-DE
Date de télétransmission : 06/02/2023
Date de réception préfecture : 06/02/2023